UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
(DHA)

MÉMOIRE DE LICENCE

Option : HISTOIRE

THEME :

La solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste dans la Commune d'Avrankou de 1972 à 2010

Réalisé par :

AGBOTOUYEDO Laurent

Sous la direction de :

Dr Georges G. LOKONON

Date de soutenance : 26 Mars 2020

SOMMAIRE

Sommaire……...1

Dédicace …….2

Remerciements……....3

Sigles et acronymes……..….. 4

Résumé……..… 5

Introduction……...…. 6

Chapitre 1 : Les fondements de la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste …10

1-1- Historique de la doctrine sociale…….11

1-2- Les fidèles dans la prise en charge matérielle et spirituelle de l'église ……..…….14

1-3- La présence de l'église dans la commune d'Avrankou ……17

Chapitre 2 : L'Eglise comme nouvel espace social ……..…….. 24

2-1- La communauté paroissiale ……..……25

2-2- Les Groupes statutaires…….….32

2-3) Les relations inter paroissiales……..… 33

Chapitre 3 : Les limites de la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste dans la commune d'Avrankou……...38

3-1- La création anarchique de paroisses à des fins personnels …….……39

3-2- Insécurité financière des populations : cas de ICC service ……...41

3-3 Les rapports entre les célestes et les adeptes des religions Endogènes……..……... 46

Conclusion …….……. 48

Annexes ……..……..……53

Sources et éléments de bibliographie……..... 56

Table des matières……..……. 58

DEDICACE

A

mon père **Agbotouyedo Tovivoundo Georges**

mère **Adanmitonde Madeleine**

REMERCIEMENTS

A

l'Eternel pour son amour, sa grâce, sa bonté infinie mon père, Agbotouyédo Tovivoundo Georges, pour m'avoir donné la vie et pour m'avoir mis à l'école et assuré ma scolarité, ma mère Adanmitondé Madeleine pour son soutien, mon maître de mémoire, Docteur Georges G. Lokonon qui a accepté volontiers, malgré ses occupations, de diriger ce mémoire, monsieur Kpognihin Alliance et son épouse GbéyongbéChristiane dont les conseils m'ont beaucoup aidé dans ce travail, ma fiancée Kotannon Jinnis pour son soutien, au Vénérable Suprême Evangéliste Lokonon Mathieu pour m'avoir facilité le contact avec plusieurs personnes ressources de l'Eglise du Christianisme Céleste dans plusieurs paroisses de la commune d'Avrankou, monsieur Hongbo Georges pour son soutien, tout le corps professoral du département d'Histoire et Archéologie pour la formation d'historien qui nous a été donné, tous mes informateurs, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

SIGLES ET ACRONYMES

ECC : Eglise du Christianisme Céleste.

FCFA : Franc des colonies Françaises d'Afrique.

CRIET : Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme.

RESUME

La doctrine sociale du Christianisme Céleste est l'ensemble des questions relevant de la société. C'est dans cet objectif que nous avons trouvé impérieux de porter notre choix sur l'histoire de la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste afin de pouvoir mettre au service des générations présentes et futures les fruits de nos recherches sur le thème : la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste dans la Commune d'Avrankou de 1972 à 2010. L'objectif général est de montrer en quoi la solidarité a été utile pour le bien être des fidèles et à l'émergence de cette religion. La démarche méthodologie qui sous-tend ce travail est axé sur deux points à savoir : la recherche documentaire et les sources orales. Les ouvrages et articles consultés et dépouillés ont fournis des renseignements et parfois des analyses sur la solidarité au sein de l'ECC dans la Commune d'Avrankou. Ces informations ordonnées plus ou moins chronologiquement ont permis de rédiger ce travail. Les résultats de cette recherche permettent de structurer le travail autour des fondements de la solidarité, les différentes structures sociales mises en place et les limites de la solidarité au sein de l'ECC.

Mots clés : solidarité, fondement, structure sociale, Commune d'Avrankou.

Abstract

The social doctrine of celestial Christianity is a set of questions within societies. In this objective, we found it necessary to choose to talk about the history of solidarity in the celestial church in order to make the present and the coming generations know the fruits of our researches on the theme: solidarity in the celestial Christianity in avrankou municipality from 1972 to 2010. The general objective is to show how solidarity was useful for the welfare of the Christians and for the development of this religion. Work is methodologically defined in two aspects namely the documentary researches and the oral sources. The works and articles consulted and striped have given information and sometimes analyses on solidarity within celestial church in avrankou municipality. Those information ordered more or less chronologically allowed me to write this work. The results of this research are structured around the foundations of solidarity, the different social structures and its limits within the celestial Christianity church.

Keyword: solidarity, foundations, social structures, avrankou municipality

INTRODUCTION

La commune d'Avrankou est l'une des 77 communes du Bénin. Elle est limitée au Nord par Ifangni, au Sud par Porto-Novo, à l'Est par Adjarra et l'Ouest par Akpro-Missérété. La région Ouémé comporte 36 sous régions.

Il y a beaucoup de documents écrits sur les sectes créées par les Dahoméens, actuels Béninois. La plus importante de ces sectes est le christianisme céleste appelé en langue gun « Gbigbo Wiwé » c'est-à-dire le souffle pur, l'Esprit Saint.

En fait, l'Eglise du christianisme céleste s'intéresse à la vie matérielle et sociale de l'homme. Elle joue dans ce domaine un grand rôle, mais, sans tambour ni trompette, puisque pour elle, « le bien ne fait pas du bruit, le bien se diffuse de lui-même[1] ». Elle fait du développement économique et social un pilier qui soutient son édifice et son existence suivant les mots du fondateur Oschoffa Samuel : « le développement humain intégral, le développement de l'homme et de tout homme, spécialement les pauvres et les plus déshérités de la communauté, se situe au cœur même de l'évangélisation[2] » Les œuvres sociales font partie intégrante de la mission de l'Eglise du christianisme céleste qui souligne avec force que « La foi sans les œuvres est lettre morte[3] ». Au Bénin, les discours et les prêches de certains responsables de l'Eglise portent souvent sur le bien-être social. Par ailleurs, l'un des reproches faits à l'Eglise du christianisme céleste par les Eglises réformées[4] », est sa doctrine, tendant à faire savoir que le salut ne s'obtient pas sans les bonnes œuvres sociales[5] ». C'est pour cette raison que nous intitulons notre thème de mémoire «: la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste dans la Commune d'Avrankou de 1972 à 2010». La question fondamentale qui se pose dans le cadre de cette réflexion est celle d'évaluation de la

[1] Entretien avec le Pasteur SINGBO Adolphe chef de la sous-région A d'Avrankou, région Ouémé, membre du comité directeur du saint siège, ce 19 Novembre 2018 à son domicile
[2]Oschoffa Prédication Septembre 1947.
[3] L'église se refait au chapitre 2 de l'Epitre de l'Apôtre Jacques V 17.
[4] Ainsi appelle t-on les Eglises nées de la grande division du XVI siècle : Le Luthéranisme, le Calvinisme…
[5] GUIGUE (J) Histoire Géographie 5ème PP 152 à 158.

solidarité au sein de l'ECC de 1972 à 2010 dans la commune d'Avrankou. Cette question appelle bien d'autres notamment : Quelles sont les fondements de la solidarisé? Quelles sont les différentes mises en place au sein de l'ECC pour la matérialisation de cette solidarité ? Quelles sont les limites de cette solidarité ?

Cette étude par de l'année 1972, année au cours de laquelle est né dans la commune d'Avrankou la première Eglise qui s'appelait Avrankou Gbego. L'ouverture de cette église a été possible grâce à la détermination et volonté du révérant pasteur D. Agbaossi qui œuvrait pour la création d'au moins une église par commune.

La seconde bonne chronologique de notre recherche 2010, est l'année au cours de laquelle le Révérend Pasteur Benoit Agbaossi est rappelé à Dieu. Notons qu'au cours de son règne à la tête de cette Eglise, des textes et lois ont été pris pour obliger les chargés paroissiaux et les fidèles à poser des actes à portée sociale.

Pour réaliser ce travail, nous avons eu recours aux documents et aux sources orales. Ainsi, nous avons été dans les centres de documentation privés comme publics. Nous avons par ailleurs interrogé des personnes ressources pour obtenir des informations utiles sur la solidarité au sein de l'ECC à Avrankou. Dans ce cadre nous sommes allés sur plusieurs paroisses de la commune d'Avrankou, et avons interrogé des personnes appartenant à diverses confessions religieuses pour recueillir les informations orales utiles pour connaître l'histoire de cette religion, les différentes structures misent en place pour accompagner les fidèles en situations difficiles et le rapport que l'ECC entretienne avec les autres religions. De nos enquêtes, il ressort que l'église du christianisme céleste a fait l'objet de nombreuses recherches menées par des spécialistes de disciplines et de nationalités diverses (sociologie et philosophie notamment). Cependant, peu d'études historiques, à notre connaissance, se sont penchées sur le sujet qui fait l'objet de notre étude. Notre étude sur cette secte ambitionne de combler, un tant soit peu, le vide créé par la rareté des recherches historiques sur cette grande

secte qui suscite de l'engouement chez les populations du Bénin en général et en particulier ceux de la commune d'Avrankou. Les recherches antérieures comme les travaux de Alou K.M. sur Le *syncrétisme religieux : le cas du christianisme céleste comme* contribution à l'étude de la philosophie religieuse, celui d'Ange sur le *Messianisme africain et dynamisme sociale : la question du christianisme céleste,* et de Alou K.M. Sur *psycho-philosophique du conflit de leadership dans l'église du christianisme céleste : Foi ou intérêt,* nous ont apporté une mine d'informations fournies par d'autres auteurs et par les traditions orales. Néanmoins, ces informations ont été insuffisantes pour mener à bien notre étude sur l'espace et le temps choisis.

Nous avons exploité des ouvrages publiés et des thèses. Parmi ces derniers citons : le mémoire de maîtrise et la thèse de Doctorat de troisième cycle de Jérôme C. Aladayè sur la présence des missionnaires catholiques dans notre pays.

Nous avons trouvé des informations dans les documents consultés dans les centres culturels, à la bibliothèque nationale de Porto-Novo et celle d'Abomey-Calavi, centre de documentation de la FASHS de l'Université d'Abomey-Calavi.

Nous avons aussi consulté quelques ouvrages à savoir :

Contribution à l'Unité de l'Eglise du Christianisme Céleste, de Tiburce Adetona Montéiro. Dans cet ouvrage, l'auteur montre à travers les 200 articles de l'ECC, la lumière sur le christianisme céleste que la solidarité est un principe très important au sein de ces régions.

Le catholicisme au pays du vodoun, de ALLADAYE J.C.Dans ce livre il met un accent particulier sur la genèse du christianisme céleste sur la personnalité du fondateur et la description des différentes étapes de la vision de cette religion.

Notre ambition est d'apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'importance de la solidarité au sein de l'église du christianisme céleste dans la commune d'Avrankou. Notre souhait est que les diverses confessions religieuses qui foisonnent dans

notre pays prennent conscience de la nécessité d'associer le développement économique et social à la propagation de la foi.

Ainsi dans le premier chapitre nous avons présenté les fondements des actions de l'ECC en faveur de la solidarité au sein de l'Eglise du christianisme céleste. Le deuxième chapitre a examiné les différentes structures impliquées dans les œuvres sociales de l'ECC. Le troisième chapitre a permis d'étudier les limites de la solidarité au sein de l'ECC dans la Commune d'Avrankou.

CHAPITRE 1 :

LES FONDEMENTS DE LA SOLIDARITE AU SEIN DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE

La lumière sur le christianisme céleste et la constitution de cette église constituent les textes fondamentaux de l'ECC. Dans ces documents, les dirigeants de cette confession religieuse ont montré avec précisions que la solidarité entre les fidèles est un principe très important au sein de cette religion.

1-1- Historique de la doctrine sociale

La doctrine sociale de l'église du christianisme céleste est l'ensemble des questions relevant de la société. Selon le principe de l'Eglise, les peuples et les gouvernants doivent appartenir à une société conforme au dessein de Dieu dans le monde. Ils doivent appartenir à une société dans laquelle l'amour du prochain, la justice sociale, et l'égalité pour tous serait de mise. Selon le prêtre catholique béninois Raymond Coudjo, la doctrine sociale de l'église se définit comme « des principes sociaux à valeur éthique obligeant les hommes à poser des actes pieux et à s'aimer.

L'étude de la pensée sociale chrétienne montre que la doctrine sociale est aussi vieille que l'église elle-même. Le décalogue[6] précise non seulement les devoirs envers Dieu mais aussi et surtout les droits et les devoirs de la personne humaine, la famille et le prochain.

Les prophètes de l'Ancien Testament avaient accordé une grande importance aux relations sociales et avaient élaboré la pensée religieuse et sociale autour du thème de la justice sociale[7]. L'Eglise du christianisme céleste a aussi fait de ce thème son cheval de bataille.

Lorsqu'en 392après Jésus - Christ le christianisme devient religion d'Etat dans l'empire romain, les œuvres des pères grecs Saint Basile le grand, Saint Jean Chrysostome et pères Saint Augustin, constituaient la source principale de l'enseignement social de l'Eglise. Inscrite au cœur même de l'Eglise, la doctrine sociale a toujours préoccupé les dignitaires l'Eglise du christianisme céleste depuis 1947 et a justifié ou déterminé les œuvres de charité au sein de cette religion.

[6] Mot grec deka (dix) logos (parole) II désigne les dix commandements de l'ancien testament.
[7] Esaïe 1/11-20 et Amos 5/21-25.

Au XIX siècle alors que l'église vivait difficilement l'émergence des temps contemporains et était accusé par les laïques de se borner, devant les questions sociales, à prêcher la résignation aux pauvres et à exhorter les riches à la générosité, le Révérend Pasteur Fondateur Oschoffa fallait un discours en septembre 1947dans lequel il exhortait les fidèles à être solidaires entre eux. Il demandait à tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté de tous les pays du monde de traduire ces principes sociaux dans les faits.

La mission et l'ambition du christianisme céleste ne sont pas seulement la conversion des cœurs mais aussi la protection du bien commun et des droits et devoirs qui concernent tout le genre humain.

1-1-1 La constitution de l'église du christianisme céleste

La Constitution de l'Eglise du christianisme céleste et la lumière sur le christianisme céleste sont deux documents dans lesquels les organes dirigeants ont montré avec précision que la solidarité entre les fidèles est un principe très important au sein de cette religion. En effet la Constitution de l'église du christianisme céleste impose trois grandes dépenses aux différentes paroisses de cette église à savoir : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et d'équipement et les libéralités. Ces dispositions se trouvent en ces articles 110, 112 et 113.

> **Article 110** : « Les dépenses de fonctionnement sont constituées : des loyers de tous genres ; des frais d'entretien des biens meubles et immeubles; des règlements des factures d'électricité, d'eau et des redevances des postes et télécommunications ; des règlements des petites réparations et des rénovations ; de la rémunération des chargés paroissiaux ; de la rémunération des responsables, des structures administratives intermédiaires et du saint siège, de la rémunération des
> Employés de l'église (personnels de secrétariat, d'entretien) ; de la couverture des frais des cérémonies funéraires ; des règlements des frais d'accueil et de réception des hôtes de l'église ; des frais de sécurité sociale… etc. »
>
> **Article 112** : Les dépenses d'investissement et d'équipement.
> Il s'agit notamment : des achats ou la construction d'immeubles destinés au culte, au logement du chargé paroissial et autres annexes ; de l'acquisition ou l'installation d'équipements : mobilier, matériels de bureau et des services.
> Presque toutes les paroisses de la commune d'Avrankou respectent cet article 110. Sur ses paroisses, les dépenses de fonctionnement sont effectuées chaque semaine et chaque mois. De plus les dépenses d'investissement et d'équipement sont aussi

visiblement effectuées sur toutes les paroisses de la commune d'Avrankou. Dans les détails, on note : la construction d'immeubles destinés aux cultes, des grands et des petits enfants, la construction des logements du chargé et ceux des malades, l'acquisition d'instruments de musique pour les chorales…etc.

Article 113 : Les libéralités
Le soutien aux démunis, les aides financières et matérielles aux malades hospitalisés doivent être assurés par l'église dans la mesure de ses possibilités.
Toutes les paroisses d'Avrankou apportent toujours un soutien aux démunis, les aides financières et matérielles aux malades qui sont des fidèles de ces églises et même à ceux qui ne sont pas de cette religion.

1-1-2- La lumière sur le christianisme céleste

La lumière sur le christianisme céleste est un livre dans lequel les responsables de l'ECC ont montrés avec précision la solidarité qui à toujours existé entre les fidèles de cette religion. Ce document montre à ses pages 43 et 44 la solidarité légendaire qui a toujours existé entre les membres de cette congrégation religieuse. En effet, cet extrait du fondateur Oschoffa témoigne que ce sont les fidèles eux-mêmes qui assurent les obsèques des membres décédés. « Ceci n'est pas un sacrement mais une solidarité agissante entre les membres d'une même famille. Nonobstant, nous tenons à éclaircir l'opinion sur cet état de chose.
En effet, certains et c'est peut-être leur façon de discréditer la religion céleste, disent que nous abandonnons nos morts ou plutôt que nous ne leur réservons que des obsèques dignes de chiens. Ceux-là ne sont que des persifleurs.

Nous affirmons sans crainte d'être démenti, depuis près de 25ans que notre religion est née, nous n'avons pas encore connu plus sept décès dans nos rangs. Cela, et assurément leur famille en témoigneront, ont été dignement ensevelis. Néanmoins nous rappelons aux esprits mal intentionnés que certains sont dirigés in extremis dans un état critique et désespéré, vers nos églises dans l'espoir d'une éventuelle guérison miraculeuse. A la mort de ceux-ci qui ne se contentent d'ailleurs pas de nos seules prières et recommandations (ils continuent en cachette à recourir aux cultes de leur croyance) nous ne nous occupons pas, cela vas sans dire, de leurs obsèques pour la simple raison qu'ils n'appartiennent pas à notre religion, et leurs corps, le cas échéant sont remis à leur famille.

Il importe de rappeler en occurrence que ce n'est pas nous qui guérissons mais Dieu au nom de son fils Jésus-Christ par notre intermédiaire. Et Dieu est libre de guérir qui il veut !

Nous pensons avoir expliqué avec force détail sans chercher à paraphraser la bible mais en nous appuyant sur les textes authentiques, tout le fondement de notre ministère »

1-1-3- Les sources de financement de l'Eglise:

Les sources de financement de l'Eglise du christianisme céleste sont de plusieurs natures:
Les sources de financement sont essentiellement constituées : des dîmes ; des quêtes ; des deniers de culte appelés « class[8]»; des ventes d'articles et produits religieux, des produits des fêtes de moissons et autres manifestations ; des frais d'onction ; des souscriptions et dons selon leur nature et leur destination ; des legs et d'éventuelles subventions de l'Etat, d'institutions ou d'organisations de bienfaisance.

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement et au développement harmonieux de l'église proviennent également des activités productives en l'occurrence : fabrication des bougies, de tissus, de parfums, création d'école, de collèges, d'universités, de centre de formation professionnelle, de centre de santé, de centre d'alphabétisation en langue locale, de station de radio, de chaine de télévision, librairies et papeteries, éditions de journaux, vente de cassettes enregistrées, bibliothèques, centre de documentation, exploitations agricoles etc.

1-2- Les fidèles dans la prise en charge matérielle et spirituelle de l'église

L'implication des fidèles dans ces deux dimensions essentielles de la marche de l'église est ancienne. Mais elle prit un relief particulier sous la conduite du Révérend Pasteur Agbaossi.

[8] Exode 30/11/15 I' Eternel parla à Moïs, et dit : Lorsque tu compteras les enfants d'Israël pour en faire le dénombrement, chacun d'eux paiera à l'Eternel le rachat de sa personne, afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie lors de ce dénombrement. Voici ce que donneront tous ceux qui seront compris dans le dénombrement : un demi-sicle, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras, un demi-sicle sera le don prélevé pour l'Eternel. Tout homme compris dans le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, paiera le don prélevé pour l'Eternel. Le riche ne paiera pas plus, et le pauvre ne paiera pas moins d'un demi-sicle, comme don prélevé pour l'Eternel, afin de racheter leurs personnes.

1-2-1- Le soutien matériel et le combat pour la spiritualité chrétienne

On se rappelle que dans son premier message à ses ouailles à l'occasion de sa nomination, le Révérend Pasteur Agbaossi a exhorté les chargés à être attentifs aux désirs des fidèles d'être soutenus, voire soulagés, en cas de soucis matériels absorbants. La bonne écoute de cet appel se lit dans la forte contribution à la réalisation de travaux dans les paroisses et de nombreuses œuvres caritatives.

1-2-2- La vision : une importante source de revenu.

Les célestes assimilent vision et prophétie, alors qu'il s'agit essentiellement chez eux de la vision. La vision informe constamment la vie ordinaire de l'Eglise et de chacun de ses fidèles. Il existe une certaine ressemblance entre le rôle de la vision dans l'Eglise et de la divination traditionnelle du fa dans la vision. Les différents types de vision sont : la vision prémonitoire, la vision explicative, les visions d'agrément.

Le don spirituel de vision est constitutif de l'Eglise du christianisme céleste. La présence de l'Esprit et son action sont le noyau de la vie du chrétien céleste et de son Eglise. Le discernement des faits de vie des évènements *pour ramener les fidèles sous la puissance de Dieu* se fait au moyen de vision ou de rêves. Le visionnaire se soumet à une ascèse dans la prière et le jeûne. Parce que animé par l'Esprit de Dieu, le visionnaire tient une place centrale dans la communauté, mais il n'est pas envieux à cause de la charge et de la fatigue augmentée par le risque d'être malmené par les esprits malins.

L'Eglise du christianisme céleste est très discrète sur son charisme de guérison, elle est avant tout un don spirituel, même si des fidèles la recherchent et l'aperçoivent comme une guérison physique ou mentale. Les guérisons sont vécues comme des « *singes* » de la puissance de Dieu qui agit contre les forces démoniaques exauçant par la force de son Esprit, et la prière de ses fidèles. En pratique, on prie sur les malades surtout dans le *couvent* et on insiste sur la conversion en interdisant tout recours aux féticheurs. Le don de discernement

revient à une hiérarchie de visionnaires qui ont des critères pour juger de l'inspiration : la stabilité dans l'énoncé de la vision qui doit être répétée, la clarté de l'énonciation.

Bien avant la création de l'Eglise du christianisme céleste au Dahomey/ Bénin, la vision jouait un rôle important dans la vie des Béninois. Quand ils étaient confrontés à certaines difficultés, ils s'adressaient aux détenteurs des secrets de l'invisible, c'est-à-dire « bokonon». Ils jouent dans la période précoloniale, bien avant l'avènement des religions chrétiennes, le rôle de devins qu'assument aujourd'hui les visionnaires célestes, dans cette église. En effet, lorsqu'un sujet béninois malade, souffrant, n'a pas trouvé la guérison à l'hôpital et que sa famille se dit que le mal en question ne relève pas du domaine de la médecine classique, la solution qui lui est proposée traditionnellement est de consulter le Fa.

Les consultations spirituelles qui doivent se faire nécessairement et uniquement au sein des paroisses se font aujourd'hui au domicile des visionnaires contre paiement d'une somme de 100francs CFA en moyenne. Ceci permet à ces derniers de vendre la seule et même bougie servant de consultations à des milliers de demandeurs[9].

1-2-3- <u>La vente des objets de protection et de guérison</u>

C'est donc pour résoudre leurs problèmes quotidiens, guérison des malades graves ou retrouver un peu d'espoir, que les gens se dirigent vers l'église du christianisme céleste qu'ils trouvent intéressante. Elle constitue finalement un centre hospitalier psychiatrique où l'on procède à la guérison miraculeuse des malades de tout genre. Comment se réalise le diagnostic et la thérapeutique dans cette église qui se réclame du Christ ?

Dans la mentalité africaine en générale et celle béninoise en particulier, la maladie n'est presque jamais conçue comme une défaillance de l'organisme, surtout quand elle est persistante et qu'une analyse ne permet d'en connaître la source. La vision permet, dans ce

Constitution de l'église du christianisme céleste, pp38
Idem, pp37[9]FANGNIHOU (S.J-D) : Aspect psycho-philosophique du conflit de Leadership dans l'église du christianisme céleste : Foi ou Internet, Mémoire de maîtrise de philosophie, UNB, 2000, p.45.
<u>Source</u> : La

cas, de palier à ces limites de la médecine moderne. Pour procéder à la guérison, le chrétien céleste exécute un nombre considérable de travaux spirituels recommandés par l'Esprit-Saint. En effet, l'église du christianisme est une religion dans laquelle les dons de l'Esprit-Saint se manifestent en permanence, à tel point que les fidèles sont obligés de suivre à la lettre, tous les messages que donne un visionnaire à propos d'un cas qui se présente.

Les célestes n'emploient pas souvent, à quelques exceptions près, la pharmacopée traditionnelle. Ils utilisent généralement de l'eau bénite, des bougies, du parfum, du savon, le rameau de palmier, des fruits, l'huile sainte, l'encens et quelques objets de la religion traditionnelle comme le piment de guinée, le petit piment, etc.

L'eau bénite est très employée. Elle sert à la purification. Elle peut être à base d'eau courante, d'eau de mer, d'eau de pluie et d'eau de puits. Elle est sanctifiée au cours d'une prière. Parfois on y ajoute du parfum, de l'encens, de l'huile sainte, mais, cela se fait généralement à la suite d'une vision. L'eau bénite sert également à se purifier. Dans ce cas, elle est utilisée sous forme de boisson ou pour se laver.

Selon la conception des chrétiens célestes, les fruits viennent droit de Dieu, de la terre. Les fidèles qui cherchent la bonne grâce de Dieu s'exposent à l'église avec plusieurs sortes de fruits. Ils estiment au cours de l'exposition, une force spirituelle descend dans ces fruits et celui qui les mange réactive en lui la force de la prière. Selon les propos recueillis chez certains célestes,

L'église du christianisme céleste utilise de l'encens pour son odeur qui sert à purifier l'environnement, à sanctifier l'autel, le temple, le parvis et les bougies.

1-3- La présence de l'église dans la commune d'Avrankou de 1985 à 2010

L'église du christianisme céleste a connu un développement rapide et spectaculaire dans le temps grâce aux divers services qu'elle rend aux populations de notre espace d'étude.

La commune d'Avrankou est limitée au Nord par Ifangni, au Sud par Porto-Novo, à l'Est par Adjarra et l'Ouest par Akpro-Missérété. La région Ouémé comporte 36 sous régions. Elle est présidée par le Pasteur Apollinaire NOUETOWA. La commune d'Avrankou est subdivisée en cinq (5) sous régions et compte 139 paroisses. Voici quelques précisions sur ces paroisses de 1972 à 2010

Tableau N° I : Liste des paroisses et responsable de la sous-région A d'avrankou

Paroisses	Grades	Chargé paroissial
Katon yénawa centre	V. Supr. Ev.	Segla frederic
Todèdji centre	V. Supr. Ev.	Gbetodegni antoine
Tèrre sainte gbakpo	Supr. Ev.	Pedro charlemagne
Jésu tin wanon	Supr. Ev.	Koko gaston
Tokpo 4	Supr. Ev.	Tokpohozin daniel
Koutchi kpinlè centre	V.S.Ev.	Goutchoedou gabriel
Gbagla koko 2	V.S.Ev.	Djossou louis
St Elie tokpo	V.S.Ev.	Devoeho victor
Agamadin 2	Ev. W.	Fissoemon felix
Gbozounmey agbodjèdo	V.S.Ev. W.	Kouton raphael
Doga	Ev.W.	Assocle cosme
Voix céleste houédakome	V.S.Ev.W	Sedagondji leon
Houli centre	S.Ev.	Ganbode mathias
Avrankou houézè centre	Supr. Ev. W.	Zedagandji dominique
Avrankou gbégodo	V. Supr. Ev.	Toviakou moïse
Gbozounmè centre	V. Supr. Ev. W.	Dohou françois
Doundomè aligo	V. Supr. Ev.	Toffa valentin
Dangbodji	V. Supr. Ev.W.	Keke Alfred
Tanzoun centre	V. Supr. Ev.W.	Houndjo Pierre
Atchoukpa centre	V. Supr. Ev.	Lokonon mathieu
Hlingbé	V.S. Ev.	Kindjinou aimé
Malé centre	V. Supr. Ev.	Ligan martin
Agonme Jésulomè	V. Supr. Ev.	Aklamavo andre
koutéchi centre	V. Supr. Ev.W.	Bognon idelphonse

Kada aidjèdo		Tovihouande michel
Gnonlonfoun tokpa	V. Supr. Ev	Ali valentin
Tokpo 2	V. S. S. Ev.	Toffodji jean baptiste
Tokpo 3	V. S.Ev.	Gandonou mathias
Gbagla koke	V.S. Ev.	Houngbeme kean

Tokpo tanmey	V.S. Ev.	Devoeho romain
Gbohoungbo 3	V.S. Ev	Akotonu Samuel
Ahovo centre	S.S. Ev	Michodigni pierre
Gbetchou lingbokpokon	V.S.Ev	Djideme adrien
Ahovo tokpa	V.S.Ev	Gbedinhessi boniface
Gbetchou centre	S.S. Ev	Avoce dorothéé
Kouti gandedja	Supr.Ev.	Houeto eric
Kouti yenawa	V.S. Ev	Djidonou raymond
Sekanmey centre	Supr. Ev	Vitchoedo paul
Loko dave	S.S.Ev	Tevoedjre gilbert
Gbetchou lingbokpokon	V.S. Ev	Djidema adrien
Avrakou gbego	S.S.Ev	Gouvoeyi pierre
Agnanmadin	S.S. Ev	Goudjo benoit
Alawa	S.S.Ev	Dossou françois
Kotan gbodje	Supr. Ev.	Hounkpehedji firmin
Gbagla ganfan centre	V. Supr. Ev	Attogou Antoine
Tokpa 4	V. Supr.Ev	Dazan marc
Avrankou sedje	Supr. Ev	Akplogan Boniface
Jehova ahovo	Supr. Ev	Kinhohegbe samiel
Resurection de jésus	S.Ev	Allowoutade mathias8/

Source : F. SEWAI, 2008, pp 210-218.

Tableau N° II : liste des paroisses et responsables de la sous région B d'avrankou

Paroisses	**Chargé paroissial**
Mont sinaï hehoun centre	Tokpohozin raphael
Zoungue akodedjro	Houdonougbo cyprien

Atchoukpa 2	Assogba jocab
Saint michel tokpa-houngodo	Okou lucien
Tchoukou doho	Singbo bertin
Vagbo bileou centre	Noudamandjo h. Pierre
Jesudjro ouindodji centre	Fassinou antoine
Saint uriel tanzoun 2	Agbodjogbe fabien
Sœur grace de jesus	Tayo antoine
Vagbo 2	Gandegnon anselme
Zoungue jesu honton	Metozouve samuel
Tchakla centre	Badossoke g. Justin
Houedodje 2	Odoh jean-marie
Lotti 3	Housemenou mathias
Wamon centre	Sagbo joseph
Ouanho 2	Gouassoude leon
Gbakpo aganmadin	Midingoyi jean
Kotan 3	Bami olivier
Saint rapael gbakpo	Kpoviessi gilbert
Mont aurebe gbozounme	Vodounon s. Bernardin
St emmenuel kandevie	Keke pascal
Avrankou latche 2	Nouatin michel
Okpe olouwa vodenou	Houngue isidore
El bethel jesudintin	Zounkpon gabriel
Assiogbossa 2	Hounkpevi narcisse
Avrankou vedo centre	Mevognon martin
jerimoyamath tanzoun	Senou jacob
St pierre kongon atchregbe	Assogba clément
St moise tokpahoungodo	Sodjinou christophe
Jesu douaholou houidodji	Tito louis
Terre promise cannan	Mizinhounkpon andré
Assiogbassa 2	Leader houkpevi
Gbakpo jehovah elihon	Mikinhouesse anicet
Zoungo jehovah adonaï	Mafforikan mathias

Jehovah jireh adjaty 2	Houngbo sébastion
Lumière de la ste trinite	Vinou eric
Tokpahoungodo 2	Houngbo david
Jomion christi ton	Atchade Dominique
Oso zion ton sakpako	Hounton appolinaire

Source : F. SEWAI, 2008, pp 210-218.

Tableau N° III : Liste des paroisses et responsables de la sous région C d'avrankou

Paroisses	Chargé paroissial
Dangbodji 3	Zinveodo mathieu
Gbagla kokécentre	Djoy pierre
Mina okpahlan okluno	Cohoungbo jacob
Ouanho ahohouéssa	Toviessi sourou lambert
Kada-jésu-komè	Mededa salomon
Gbohoungbo centre	Sous la supervision de la sous-region
Gbaglaganfan centre	Atchogoun antoine
Gbaglaganfan 2	Sous la supervision de la sous-region
Gbaglaganfan 3	Zounon antoine
Gbohoungbo 2	Djidonou gabriel
Gbagla nounagnon	Sous la supervision de la sous-region
Gbétchou 2	Adjouan benoit
Agbomasse	Hounssa felix
Avrankou sèdjè	Sous la supervision de la sous-région
Kouti-karo	Senou joel
Kouti-agbodjedo	Akoakou magloire
Kouti-gandedja	Hodehou paul
Kouti-kpinle 2	Tchanguiekpon loui
Sado centre	Danton james
Tokpo centre	Azonhoumon simon
tokpo 4	Dazan marc

Source : F. SEWAI, 2008, pp 210-218.

Tableau N° IV : Liste des paroisses et responsables de la sous région D d'avrankou

Paroisses et responsables :

Paroisses	Chargé paroissial
Afandji tanmè	Dohou pierre
Lotin centre	Kouakponou antoine
Jesu degbe ahovo 3	Lawani pierre
Getchou agbodjedo	Mitchowagan mathias
Ahovo 2	Dossou andre
Eau de vie afandji	Kowolou Sunday
Gbokousso centre	Alowakinnou pierre
Afandji tanmè centre	Houtowadan jean
Gbokousso 2	Houngbo nicolas
Todégbé gbohoungbo 4	Hounton françois
Danme kpossou	Koukpo samuel
Afandji tanmè3	Kossoko louis
Lotin gbégodo	Assogba michel

Source : F. SEWAI, 2008, pp 210-218.

Tableau N° V : Liste des paroisses et responsables de la sous région E d'avrankou

Paroisses et responsables :

Paroisses	Chargé paroissial
Avrankou centre	Ahouansou pascal
Houndoto centre	Agbossou pascal
Dantokpa	Koudogbedji celestin
Avaligbo	Sodjinou severin
Jésugnon ahe 2	Dohami adolphe
Houedakomè	Houessikinde pierre
Dame tovi houdji	Assogba nicolas
Avrankou kogbomè	Kingnissode antoine
Vagnon donaten	Ahouanssou andre
Houngon jésuzounmey	Gnonlonfoun florent

Dako sedje	Dansou alexandre
Houngon mikpa jésu	Amoukon christian
Avrankou gbeko	Govoeyi pierre
Agomasse gbeta	Kinnouezan vincent
Ahovo 2	Dossou andre
Gbeozoun 2	Adande ignace
Affadji jésu blèo	Dohou françois

Source : F. SEWAI, 2008, pp 210-218.

Ces principes et fondements ont permis au christianisme céleste de s'enraciner dans toute la Commune d'Avrankou et de connaître un développement impressionnant.

CHAPITRE 2 :

L'EGLISE COMME NOUVEL ESPACE SOCIAL

La vision de l'Eglise Christianisme Céleste est de créer un environnement où l'amour du prochain et le souci de faire partager l'esprit du Christ, les moments de joie et de tristesse vont unir les hommes. C'est dans ce sens que les différentes communautés paroissiales œuvrent au sein de l'ECC.

2-1- La communauté paroissiale

Chaque membre d'une paroisse joue un rôle à la mesure de ses capacités et voit s'ouvrir devant lui des perspectives d'avancement dans le travail de Dieu. Outre sa place dans la hiérarchie religieuse, qui officialise les pouvoirs spirituels dont il dispose en raison d'un engagement personnel à mieux servir le Christ, il y devient membre d'un ou plusieurs groupes restreints au sein desquels se nouent des relations d'amitié et de solidarité.

- **Groupe de permanence**

Il est vivement recommandé à tout fidèle adulte d'appartenir à l'un des groupes chargés d'assurer à tour de rôle l'accueil des personnes en difficultés souhaitant consulter un visionnaire ou se faire dire une ou plusieurs des prières leur ayant été prescrites.

Ces groupes, de tailles inégales d'un jour à l'autre (par exemple neuf personnes le lundi, dix ou huit seulement le mardi, etc.) comprennent au moins un chef de groupe et un ou un visionnaire. De nombreuses paroisses estiment inutile d'en constituer pour la journée du dimanche. Dans la commune d'Avrankou, il existe assez souvent une équipe quotidienne de permanents du jour, composée en majorité de femmes au foyer, et une équipe quotidienne de permanents du soir composée en majorité de salariés du secteur public ou privé. Selon l'importance des paroisses, ces groupent assurent leur service chaque semaine ou chaque mois. On ne les trouve pas toujours présents à l'église au complet, toute la journée. Il faut souvent, en cas d'urgence, aller les chercher chez eux ou à leur atelier. Dans de rares cas, où l'on manque cruellement de bonnes volontés, c'est le chargé paroissial, assisté d'un ou de

quatre adjoints, dont au moins un visionnaire, qui assurent, quelques heures de permanence à l'église, tout au moins pour s'occuper comme il le faut des pensionnaires du « couvent ».

A Tanzoun centre, se trouvaient en 1996,309 fidèles en âge de prière (140 hommes et 169 femmes) à l'exception du chargé paroissial, du président et du secrétaire du comité paroissial. Dans cette paroisse, vingt-quatre (24) groupes assurant une permanence à l'église, chaque jour ouvrable, une fois toutes les quatre semaines. Il s'agissait de groupes mixtes comprenant au moins chacun deux hommes ou trois femmes, dont les effectifs varient de sept à vingt membres, la moyenne se situant à 12,66 membres. Les plus petits groupes étaient composés de deux hommes et sept femmes ou trois hommes et quatre femmes. Certains de plus grands comprenaient cinq hommes et quinze femmes, ou douze hommes et sept femmes. Chaque fidèle indique au secrétaire quel est son jour préféré de la semaine et celui-ci tient compte de ses affinités et de ses désirs dans le cadre de la formation des groupes qui doivent prendre part au service dans le mois.

En plus des travaux spirituels dont se chargent les membres de ces groupes versent régulièrement des cotisations pour alimenter une ou deux caisses communes.

- La permanence du vendredi de quarante membres (vingt-cinq femmes et quinze hommes) qui s'est donné le nom d'*Ifelodu*[10], signifiant '' aimez votre prochain'' recueille par exemple deux cotisations par personne :

La première, m'expliquait son président, fixée à 100 francs CFA par mois, nous permet d'économiser pour l'action de grâce annuelle (1200 francs CFA par an par personne = 48000 Francs CFA).Chaque fin du mois, nous déposons la somme recueillie au secrétariat, contre accusé de réception sur une carte. En fin d'année, sur présentation de cette carte, on nous restitue le montant des sommes déposés. Nous nous en servons pour contribuer au soutien et au développement de la paroisse. La seconde collecte est pour nous même. Elle est

[10] Ifèlodu : C'est un surnom qui signifie l'amour de Dieu que la permanence du vendredi de la paroisse de Tanzoun centre s'est donné pour une harmonie entre les membres. Entretien réalisé avec le président de ce groupe Tognonmegni Pascal ce 22 Mai 2018.

hebdomadaire. Chacun est tenu d'apporter 100francs (5200 francs dans l'année, au total de 208000francs), mais ceux qui ont d'avantage de moyens peuvent verser d'avantage. Ce qu'ils ont versé en supplément leur est restitué en fin d'année. Tout est cette fois déposé dans une caisse particulière confiée à l'un des nôtres que nous avons élu comme caissier. Cela nous permet de nous entraider et d'acheter, si nous le jugeons utile, des tissus d'habillement uniformes. Lorsque l'un d'entre nous doit organiser une cérémonie chez lui (des funérailles, un mariage, une naissance …), nous revêtons nos uniformes pour nous y rendre, et nous lui venons en aide. Lorsque l'un d'entre nous à des difficultés financières, il peut aussi solliciter une aide particulière (prêt ou don). Un autre groupe de permanence de mercredi recueillait auprès de ses membres, chaque deux semaines, des cotisations fixées par chacun en fonction de ses possibilités, mais d'un montant de 500francs CFA (soit 13000francs personne par an). L'argent était gardé dans une caisse spéciale, à l'église sous la responsabilité du trésorier de la paroisse. Ainsi, Près de 250000francs pouvaient être collectés annuellement. On y prélevait de quoi accomplir l'action de grâce de rigueur de la fête des moissons. D'un accord, une partie du reste pouvait servir soit à acheter aussi, par exemple, de quoi se confectionner des vêtements de sortir uniformes, soit à prêter ou même à donner une certaine somme à un membre se trouvant dans le besoin. Le reliquat était restitué chacun selon de ce qui avait versé.

A- <u>Groupe de balayage de la cour</u>

Chaque jour de la semaine, quelques femmes volontaires viennent de bon matin balayer la cours de l'église. Dans certaines paroisses se sont toujours les mêmes qui accomplissent cet acte de dévotion. Dans la plupart des autres églises, ces femmes balayeuses sont reparties en plusieurs groupes opérant à tour de rôle. A Tanzoun centre, par exemple, les balayeuses opèrent de façon rotative. Dans cette église, le groupe du lundi comprend vingt et une femme (ne venant pas toutes systématiquement chaque lundi). Elles versent chacune,

chaque semaine dans la caisse commune une somme 100francs. La somme annuellement recueillie de la sorte leur sert à présenter une action de grâce lors de la fête des moissons. Elles se partagent le reste ou décident de s'en servir pour se confectionner des tenues de sortie uniformes. Lorsque l'une d'entre elles a enfanté ou doit organiser chez elle une cérémonie, elles vont ensemble lui rendre visite et lui remettre une enveloppe faite d'une cotisation supplémentaire.

A cette occasion, une délégation de quatre femmes issues du groupe, assiste la femme en situation et l'aide dans l'organisation et la gestion financière, compte tenu de l'enveloppe mise à disposition.

B- Groupe d'entretien du temple

Des groupes comprenant quelques hommes et une majorité de femmes sont par ailleurs chargés, à tour de rôle de la propreté du temple ainsi que de la mise en place et du rangement des bancs. A Atchoukpa centre, il existe quatre groupes de ce genre, se relayant par semaine comprenant respectivement 16, 10 et 13 personnes. Ces derniers l'ont pas jugés utile de verser périodiquement des cotisations dans une caisse commune. Chaque groupe s'occupe de la remise en ordre du temple après l'office de dimanche et le termine le samedi suivant en préparant le temple à accueillir de nouveau, les fidèles le lendemain matin. Les femmes s'y emploient à balayer le plancher, et les hommes à déplacer les bancs.

C- Groupes spontanés d'épargne et de solidarité

Des groupes de tontine et de soutien mutuel, autres que les groupes de permanence ou de corvée, se créent par ailleurs, spontanément à l'initiative de tel ou tel fidèle.

Ils sont nombreux et très actifs dans les campagnes. Ils le sont beaucoup moins en ville car chaque fidèle peut y rejoindre un des divers groupes de solidarité profanes de son quartier, ou bien, épargner plus librement des sommes connues de lui seul en les déposant dans une banque, sur un compte ou dans une cachette de son choix.

Comme les précédents, ces groupes créés par affinité comprennent en général un président, parfois un vice-président, une représentante des femmes, un secrétaire, et parfois encore un trésorier de la paroisse.

Chacun d'eux se donne aussi un nom significatif, par exemple « Amitié », « Ne vous plaignez pas », ''La bonne semence'' etc.

Leur taille est très variable. Elle va d'une quinzaine à une soixantaine de personnes. La plupart de ces groupes sont mixtes, mari et femme appartenant de préférence au même groupe, mais il en existe qui ne sont composé que de femmes.

En général chacun de leurs adhérents dépose en caisse, chaque semaine, la somme qu'il désire. Il peut aussi bien effectuer des versements à son propre profit ou au profit de membres de sa famille ou d'amis ayant davantage confiance en un groupe chrétien céleste qu'en un groupe profane ou à cause de l'éloignement d'une banque.

L'argent recueilli sert à faire une action de grâce décente lors de la ''fête des moissons'' locale et à acheter parfois un tissu pour se confectionner une tenue de sortie uniforme. Nounandondé Bienvenue, président d'un groupe de 60 nous explique

> Lorsque notre fête des moissons arrive, nous achetons ce que nous avons envie d'acheter pour faire l'action de grâce. S'il faut donner 1000 francs (CFA) par personne, on retient 1000 francs pour chacun. On voit ce qui reste et on décide de ce qu'il faut en faire par exemple acheter un tissu pour se coudre une tenue uniforme. Dans ce dernier cas, celui à qui il ne reste pas assez d'argent en caisse, doit apporter un complément pour atteindre le montant exigé par l'uniforme de groupe.

Par ailleurs, l'argent recueilli permet de prêter de l'argent à ceux ou à celles qui en ont besoin, dans le même groupe. Ces débruteurs rembourseront, plus tard, chaque semaine ou chaque mois, selon l'échéancier qu'ils ont choisi, conformément à leur entrée personnelle de fonds. Le même président du vendredi poursuit

> Nous nous aidons aussi entre nous si quelqu'un est en difficulté, nous pouvons puiser dans la caisse pour lui prêter de l'argent et il se hâtera de rembourser. Mais nous pouvons préférer organiser en sa faveur une collecte exceptionnelle. A part ça nous nous fréquentons amicalement dans le quartier.

Les épargnants dont les cotisations dépassent les dépenses ci-dessus mentionnées, peuvent recevoir leurs reliquats 'ils le désirent. Le cas contraire, ces reliquats communs à plusieurs épargnants font l'objet d'une gestion particulière, laissée à l'initiative du bureau du groupe. Par ailleurs, lorsqu'un membre du groupe doit organiser chez lui une cérémonie, tous les autres viennent y assister et contribuent à ses dépenses. *Nous nous aidons les uns les autres* expliqua Djossou Augustin, secrétaire d'un groupe d'une quarantaine de personnes.

> Lorsque l'un de nous a besoin d'argent, nous lui restituons parfois prématurément[11]son épargne. Au cas où il a besoin de plus d'argent qu'il n'a épargné, nous pouvons lui avancer une certaine somme, mais suivons alors attentivement l'usage qu'il en fait. Si l'un d'entre nous tombe malade ou a de graves difficultés, nous pouvons décider d'une cotisation supplémentaire pour l'aider. Chacun donne selon ses moyens. En cas de décès d'un de ses proches, ou s'il doit faire une cérémonie chez lui, nous le soutenons moralement et financièrement. Nous choisissons pour cela l'une des deux formules suivantes 1000francs CFA par personne pour les femmes et 2000 francs par personne pour les hommes, ou un casier de 24 bouteilles de « Seven up » par personne. Nous pouvons lui prêter, de plus, ce dont il a sincèrement besoin.

Certains groupes de faible effectif comprenant des personnes relativement plus riches que les autres, peuvent exiger relativement beaucoup de leur membre, par exemple une cotisation hebdomadaire minimale de 500francs CFA (26000 francs par an). Ils thésaurisent facilement ainsi des sommes de l'ordre de 800 000 francs. « Quand l'un d'entre nous qui cotise régulièrement à des problèmes financiers, m'expliqua le secrétaire d'un groupe de 20 personnes (dont 12 hommes et 8 femmes), nous lui prêtons volontiers de l'argent et il nous rembourse, sans intérêt, à raison de 2000f francs par mois. Grâce à cela certains d'entre nous ont pu s'acheter un terrain, se construire une maison, et faire bien d'autres réalisations. « *Il arrive aussi que le responsable du groupe qui est riche, fasse personnellement des cadeaux à ceux qui sont dans le besoin* ». Les groupes à effectif le plus important, comprenant les fidèles les plus pauvres ne peuvent réclamer des cotisations aussi élevées. Chacun de leurs membres dépose dans la caisse ce qu'il peut quand il en a les moyens, en s'arrangeant seulement pour y déposer en un an une somme suffisante pour participer à l'action de grâce commune. Il faut

[11] Cotisation spéciale qui est allouée à un membre de permanence en cas de besoin urgent. Entretien avec Houndjo Pierre chargé paroissial en 2018.

souligner que les groupes d'entraide de ce genre n'ont pas été inventés par l'Eglise. L'institution des tontines dans la religion, opérant selon des règles diverses, parfois fort compliquées, a précédé l'implantation du Christianisme. Si l'Eglise favorise en son sein la construction de tels groupes, c'est avant tout pour éviter que ses fidèles ne soient tentés de s'affilier à des groupes de quartier du même genre où ils pourraient se trouver en mauvaise compagnie et être incité à dépenser leurs épargnes dans des festivités jugées inutiles ou immorales.

La plupart de ces groupes ont été initié au sein de l'Eglise du christianisme céleste au lendemain de la création de cette religion. Dans la commune d'Avrankou ces différents groupes ont vus le jour en 1972. La première Eglise apparue en 1972 dans la Commune d'Avrankou et l'Eglise s'appelait ''Avrankou gbègo''. Quelques années après la seconde Eglise fut son apparition (Tanzoun Centre) en 1975.

Tableau N° VI : tableau récapitulatif de quelques responsables de groupe de la paroisse Tanzoun de 1975 à 2010

Jours	Responsables	Année
Lundi	YETONWAHO Georges	1975-2010
Mardi	DJOSSOU François AKODJENOU Adrien	1975- 2003 2003- 2010
Mercredi	MISSIKPODE Moïse HOUNDJO Pierre	1975- 1990 1990- 2010
Jeudi	TOKPOHOZIN Raphaël TOGNONMEGNI Dominique	1975- 2006 2006- 2010
Vendredi	TOVIVOUNDO Georges HOUNGBO Jérôme TOGNONMEGNI Pascal	1975- 1990 1990- 2005 2005- 2010
Samedi	HOUNDJOVOU André	1975- 2010
Dimanche	TOGNONMEGNI Pierre	1975- 2010

Source : informations fournis par le secrétariat de la paroisse Tanzoun centre.

2-2- Groupes statutaires

Dans l'Eglise du christianisme céleste, l'on peut noter l'existence de groupes statutaires ci - après:

A- Les visionnaires

Ils tiennent des réunions spéciales, notamment après leurs expositions du vendredi au jardin de prière. A cette occasion, ils cotisent parfois périodiquement, eux aussi, pour alimenter une petite caisse commune.

B- Les membres de la chorale.

Chanteurs et musiciens ont à gérer leurs propres affaires. Ils sont encadrés par un chef de chorale et un surveillant, assistés par une ou deux représentantes des femmes qui en font partie. Ils se réunissent au moins une fois par semaine, généralement les samedis après-midi, pour répéter, partageant un même goût pour la musique, ils se fréquentent par ailleurs amicalement les uns les autres.

C- Groupes occasionnels

Certains groupes ne se constituent que ponctuellement, pour résoudre des problèmes particuliers d'organisation : ''fête des moissons'', veillée dans une maison familiale, organisation d'une collecte spéciale pour telle ou telle cause par exemple au profit des prisonniers auxquels on va rendre une visite (de consolation et d'évangélisation). En 2007 par exemple ce groupe spontané de la paroisse d'Atchoukpa centre lors sa visite aux prisonniers de Missérété a offert une enveloppe financière de 30.000francs plus 2 bidons d'huile d'arachide, 2 sacs de riz de 25kilo, et des vêtements à ces derniers. De même la paroisse de Tanzoun centre en 2011 a offert lors de sa visite aux prisonniers de la même prison une somme 18.000francs plus dons en vivres et de tenus utilisables. Voici une copie de la lettre reçue par la paroisse Tanzoun dans le cadre de cette visite aux prisonniers. (**Voir annexe n°1**).

A cet effet des cotisations sont effectuées par chacun des membres du groupe pour permettre l'achat des vivres aux prisonniers. Des bonnes volontés de l'église donnent aussi certains de leurs habits qui sont collectés pour la distribution aux prisonniers. Par exemple la paroisse de Tanzoun centre comme la plupart des autres paroisses de la commune d'Avrankou vont visiter les prisonniers des maisons d'arrêts deux fois dans l'année et elles vont toujours les mains chargées de cadeaux.

2-3- Les relations inter- paroissiales

La sauvegarde de l'unité de l'église nécessite l'entretien de relations permanentes entre responsables, notamment l'organisation de réunions périodiques au niveau des zones, au niveau de chaque pays (conseil des évangélistes et comité directeur national) et au niveau mondial (tenue de congrès et de synodes) faisait appel à des moyens de communications modernes. Parallèlement à ces connexions administratives, des relations spontanées se nouent librement entre les fidèles de tout grade à l'occasion des fêtes et des grands rassemblements religieux. Les fêtes paroissiales annuelles ou fêtes des moissons sont une occasion de recevoir des dons. Au lieu d'être collectés anonymement, sans éclat, dans des troncs ou par la poste (comme d'ailleurs la dîme et le dernier culte[12]) ils le sont au cours de rassemblements festifs qui occupent les fidèles tout un dimanche, auquel chaque paroisse cherche à faire participer le plus de monde possible. Des invitations sont à cet effet adressées aux paroisses chrétiennes célestes voisines, principalement à celles de la même zone mais aussi à des paroisses éloignées dont font partie des parents par alliance, des amis ou d'anciens habitants du quartier. Çà et là, on s'adresse pareillement à des paroisses proches d'autres églises assez anciennes dans le pays et relativement tolérantes. L'Eglise Méthodiste, L'ordre des Chérubins et Séraphins, l'Eglise Christique Primitive, l'Eglise Africaine Apostolique. Cela entretient des relations de bon voisinage entre confession, occasionnant des visites mutuelles. Chaque

[12]Bien que l'ECC n'ait aboli ni la dîme, le dernier du culte, elle les a néanmoins réduits jusqu'à leur dénaturer à leur plus simple expression.

paroisse chrétienne céleste se trouve finalement assaillie tout au long de l'année par une kyrielle d'invitations auxquelles elle ne sait trop comment répondre car elles lui coûtent des devises.

En 2008 par exemple la paroisse de Djègan-Kpèvi pour sa fête des moissons a invité la paroisse de Houndoto centre et d'autres. Voici une image illustrative de l'invitation que la paroisse de Djègan-Kpèvi a adressée à celle de Houndoto centre (**voir annexe n°2**). Dans ces cas chacun doit offrir personnellement quelque chose au moins 500francs pour une souscription volontaire afin de répondre à ces sollicitations. Les extraits, ci-dessous d'une décision tenue à ce propos lors d'une réunion de comité paroissial révèle fort bien la nature du problème :

> A toutes les invitations reçues ces temps-ci, nous n'avons répondu positivement qu'à trois. Nous ne pouvons plus aller partout car nous n'avons pas assez de forces (ressources financières). Je vous propose de désigner quatre à cinq personnes de valeur pour nous représenter à chaque fois. Si on désignait quelqu'un que cette personne ne refuse pas. Souvenez-vous de ce que notre doyen d'âge nous a dit : Il serait honteux, après le culte, d'aller s'assoir sans avoir rien à donner. Si tu arrives devant la table, et que tu n'as rien à remettre, tu éprouveras de la honte. Nous qui étions là-bas, la fois dernière, nous avons essayé de faire de notre mieux. C'est pour Jésus que nous faisons tout cela. Ce que tu trouves à donner sera versé dans la caisse de Jésus. Il faut faire la collecte d'abord on en décidera après[13].

Pour tenter de forcer la main aux personnes les plus éminentes ou fortunées, la paroisse invitante leur propose les titres de président d'honneur ou d'invité d'honneur. Elle escompte bien que de tels illustres hôtes ne manqueront pas de la gratifier, en retour, de largesses plus importantes. Cependant, outre les délégués officiels des paroisses, n'importe qui le désirant peut se présenter à la fête. Celle-ci est souvent, par ailleurs l'occasion, pour des chorales, ou des groupes de théâtre de se produire en publique. De telles pratiques engendrent entre paroisses des relations de fréquentations réciproques assorties de dons. Elle favorise également des actes de générosité chrétienne à l'égard de paroisses pauvres ou démunies. En

[13] Pour apporter une réponse aux différentes invitations, les fidèles sont soumis à une souscription volontaire. Cette collecte permet à la paroisse invitée de ce représenté dignement. Après la collecte, les responsables décident de ce a quoi l'argent va servi une fois sur le terrain.

définitive, le bénéfice de l'opération est essentiellement social. Il est prouvé que les paroisses, quelle que soit leur notoriété, ne réussissent pas à prospérer, sans le concours de plusieurs autres bonnes volontés. Plus ponctuellement la cour de l'église se transforme durant un après-midi en un lieu de rencontre où chacun se sent fier d'appartenir à une église suffisamment puissante pour réunir autant de monde. Une exaltation festive et une fierté du même ordre sont éprouvées par les participants aux grandes manifestations religieuses chrétiennes célestes notamment celle de la nuit du samedi saint (procession pour se rendre au cimetière et en revenir) puis du lundi de Pâques (procession pour se rendre à la place symbolisant la Galilée puis en revenir et participer à un repas de communion dans la paroisse principale), mais surtout celle de la nuit et de la matinée de Noël à Sèmè-Plage. Ce sont des milliers de douzaines de personnes en provenance d'une douzaine de pays qui se retrouvent ce jour-là dans une grande cocoteraie bordant la plage de Sèmè pour participer au culte commémoratif de la nativité. Ils y reçoivent la communion et éventuellement une onction supplémentaire. Les effets de la foule sont impressionnants ainsi que la multiplicité des offrandes présentées en action de grâce. Un tel rassemblement est chaque année un événement national filmé par la télévision. Plusieurs personnalités politiques prennent soin de venir présenter leurs vœux à une église aux nombreux fidèles. Voici en image la visite de l'ancien président de la république Dr BONI Yayi en 2008. Il était accompagné pour la circonstance par quelques hommes politiques. Et la visite d'une forte délégation du comité directeur de l'Eglise du christianisme céleste à la vielle du pèlerinage de Sèmè en 2010.

Titre : la visite de l'ancien chef d'Etat Dr BONI Yayi au cours du pèlerinage de sèmè accompagné d'une forte délégation en 2008.



Source : Archives de la télévision nationale

Titre : la visite d'une forte délégation du comité directeur de l'Eglise du christianisme céleste au chef d'Etat Dr BONI Yayi à la veille du pèlerinage de sèmè en 2010.



Source : Archives de la télévision nationale

Se savoir engager dans un mouvement religieux de masse, aussi célèbre et attractif est très encourageant. Les liens que l'on établit en ces circonstances sont vitaux. Plus on a des connaissances, plus on a de la facilité à résoudre les problèmes qui peuvent surgir à un moment où à un autre de la vie.

Si le caractère communautaire de l'être africian, dans sa forme culturelle, économique et sociale est un fait acquis, cette solidarité ainsi manifestée est une richesse dont l'Afrique pourrait se prévaloir.

Si tout n'est pas négatif dans la solidarité africaine telle quelle est vécue en Afrique, on peut pourtant en détecter les limites et les obstacles quand elle devient ici une organisation religieuse personnelle de la vie. Avec la montée de l'urbanisme, cette solidarité est mise désormais à rude épreuve.

CHAPITRE 3 :
LES LIMITES DE LA SOLIDARITE AU SEIN DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE DANS LA COMMUNE D'AVRANKOU

L'Eglise du Christianisme Céleste a connue de nombreuses difficultés. Dont la plus importantes sont la création anarchique des paroisses et l'affaire ICC.

3-1- La création anarchique de paroisses à des fins personnelles

Les conflits dans l'Eglise du christianisme céleste sont essentiellement des conflits d'intérêt et de leadership. Les ressources financières de l'église sont essentiellement composées de cotisations et de dons des membres.

Jusqu'en 1972, l'adulte payait comme dernier de culte 75F par trimestre, soit 300F par an. Le jeune ou l'adolescent payait 45F par trimestre, soit 180F par an. Cette somme a connu une hausse significative au fil du temps. Ainsi, en 1990, l'adulte payait 200F par trimestre soit 800F par an et l'adolescent 100F, soit 400F par an[14]. Il est demandé aux fidèles de s'acquitter de leur denier de culte pour pouvoir participer à la sainte cène. En dehors de cette source de financement, les cotisations constituent aussi une source de richesse pour l'église. A côté des cotisations ordinaires, des cotisations extraordinaires peuvent être demandées pour les frais de cultes (achat de bougie, d'encens, de parfum, etc.) ou pour les constructions. Par ailleurs, l'église accepte et encourage aussi les dons volontaires. Une partie du culte est d'ailleurs consacrée à ce type d'action de grâce. Parmi les dons nous avons la quête destinée à couvrir les dépenses ordinaires de la paroisse, le remerciement pour les bienfaits opérés par Dieu dans la vie du converti, la dîme constituée du dixième des revenus. Par ailleurs, à l'occasion des fêtes de moisson, la vente de charité permet à la paroisse de se faire des sous par la commercialisation des divers dons faits par les particuliers. Mieux, dans la catégorie des recettes financières de la paroisse, la commercialisation des parfums, des bougies et autres entrant dans la purification du patient, constitue une manne non négligeable pour le chargé paroissial.

[14] Doubogan Albert, 38 ans, Allagba, Surveillant de Chorale sur la paroisse Gbôdjètin de Minifin (Dassa), interrogé sur la paroisse Jehovah-Jire d'AdjaraAdovié au même titre que DAH-LOKONON Benoit le 28 Mars 2017 à 17h 55.

En effet, selon le règlement intérieur, chaque paroisse est en principe autonome. Elle est dirigée par le comité paroissial donc les membres sont élus démocratiquement par les fidèles de la paroisse. Les articles 65, 66 et 68 précisent bien le fonctionnement de chaque paroisse :

> **Article 65** : En dehors des affaires culturelles, les comités paroissiaux sont dotés des pouvoirs les plus étendus d'administration et de gestion des biens de l'Eglise.
>
> **Article 66** : Le président est généralement responsable de la bonne marche des œuvres de Dieu dans sa paroisse conjointement avec le leader en charge et collégialement avec le comité dont il préside les séances.
>
> **Article 68** : Le trésorier est chargé de la garde de la gestion des fonds et biens de la paroisse et en tient la comptabilité. Il recouvre les cotisations de sommes versées au titre de denier de culte, les dons en nature et en espèces en toutes sortes de cotisations décidées par le comité.

Sur la base des textes juridiques régissant la direction de l'Eglise, il est aisé de remarquer que les membres du comité jouissent d'une parfaite autonomie. Aucune pression extérieure ne vient troubler cette autonomie.

En outre, en dehors du comité paroissial, les propriétaires des terres sur lesquelles les paroisses sont implantées ont un droit de veto dans certaines décisions. Dans la majorité des cas, ces propriétaires sont soit des retraités ou des hommes d'affaires. Ainsi, la création de la paroisse devient un élément essentiel d'enrichissement. De ce fait, le propriétaire terrien est à la fois le chargé (pour mieux imposer sa volonté) et le trésorier pour mieux encaisser toutes les recettes. Il reçoit tous les dons en nature et en espèces. Il peut donc en disposer à sa guise pour la survie de sa famille et de lui-même. Il peut faire ou défaire le comité paroissial à sa guise et selon ses caprices. Ces situations débouchent souvent sur des conflits entre les chargés paroissiaux et le comité de direction de la paroisse à cause des malversations flagrantes dont ces derniers étaient victimes. Lésés parfois dans leur droit et n'ayant pas part au gâteau, il arrive que ces derniers, de guerre lasse, décident d'ouvrir leur paroisse en emportant un nombre de sympathisants.

> Ainsi, les églises se multiplient au mépris de l'article 116 qui stipule qu'en principe, pour plus de sérieux et d'efficacité, la création de deux ou trois paroisses par commune rurale est largement suffisante[15].
>
> L'article 109 est formel : toute création de paroisse par suite de dissension entre responsable ou autres motifs similaire est formellement interdite[16]

Au grand mépris de ces ordonnances, des particuliers à la recherche de gain facile, se lancent souvent dans la création de petites paroisses avec au plus vingt-cinq fidèles. Malgré les efforts consentis par le comité national pour décourager les meneurs de groupes, cette pratique continue de faire école jusqu'en 2010.

3-2 Insécurité financière des populations : cas d'ICC Services.

Une autre explication de la prolifération des églises et sectes est la course effrénée au gain facile que connait la société aujourd'hui. Le phénomène touche même la partie sensible de ces églises que sont les organes dirigeants. Arborant le manteau de pasteur, beaucoup se sont lancés dans la création des églises aux fins de satisfaire des besoins matériels et financiers personnels. Ainsi, derrière la prétendue volonté d'évangéliser pour Dieu, se cache en réalité l'envie démesurée de s'enrichir sur le dos des fidèles. Ainsi, les commissariats de police enregistrent de nombreuses plaintes conte les pasteurs pour faits d'escroquerie, de corruption, d'abus de confiance, de détournement de fonds. Par exemple, une situation qui a jeté le discrédit sur les églises évangéliques et qui a convaincu bon nombre de personnes de ce que beaucoup sont mus par le bien matériel que par la conquête des âmes pour Dieu, c'est le scandale financier dit '' affaire ICC et consorts''. Cette affaire qui implique surtout l'Eglise du christianisme céleste et dans laquelle des milliers de déposants ont perdu leur épargne, est toujours pendante devant les tribunaux et son issue reste très incertaine. Au déclenchement de la crise, le montant total du par ICC-Service et consorts est chiffré à 155,6 milliards de francs CFA[17].le scandale a été d'autant plus salissants que le pasteur Michel Alokpo, l'un des

[15] Eglise du Christianisme Céleste. Règlement intérieur, adopté le 27 Mai 1992, p.29.
[16] Idem p.119
[17] LOKONON G.G. « *l'argent, le ferment du christianisme au Bénin* » in Tossou M. R. et Al, Société Nation, Economie et gouvernance en Afrique, Mélanges en hommage aux professeur Abiola F. IROKO, Michel D. K.

responsables du cadre de concertation des églises évangéliques du Bénin et aussi chargé de mission de l'ancien ministre de l'intérieur et de la sécurité publique Armand Zinzindohoué limogé pour l'affaire, a reconnu publiquement que des dirigeants des églises évangéliques ont dupé et grugé les populations. A la faveur d'un message télévisé sur Canal 3, le mercredi 14 juillet 2010, il a affirmé que les églises évangéliques sont passées à côté de la foi et des vertus morales et spirituelles que régissent la religion : '' c'est un dossier sale et qui entache l'image et la réputation de l'Eglise tout entière'', a-t-il martelé. Pour ce pasteur, la détention de certains responsables évangéliques impliqués est la preuve que l'écurie est sale et qu'il faille laisser la justice fît son travail.

ICC Service (Investment-Consultancy and computering Services) a mis la République du Bénin en péril par une escroquerie bien organisée. Tout démarre par une société, en tout de micro finance qui paraît d'autant plus familière aux béninois qu'elle a un aspect des fameuses tontines africaines, couplé au système des ventes pyramidales. ICC Services promet à ses adhérents de faire des gains de 150 à 200% de leur capital. En ces temps de crise financière, c'est une affaire alléchante.

La société, en tout cas par stratégie marketing, ne ratait pas une occasion pour associer son image à celle du gouvernement et des partis politiques de la coalition au pouvoir. ICC Service le faisait en appuyant les activités de ces organisations politiques et en confectionnant des gadgets publicitaires pour elles. Autant de choses qui faisaient croire aux Béninois que c'est une affaire sérieuse qui marche, qui bénéficie de la caution du gouvernement. Les stratèges d'ICC Services communiquaient par l'utilisation des dirigeants de l'Eglise christianisme céleste. Selon la presse béninoise, les responsables religieux de cette église se sont beaucoup impliqués dans cette affaire et ont aidé la structure à recruter de nombreux épargnants.

VIDEGLA ; sylvain ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien SOTINDJO et Adrien AJIVO, Tome 2, CELTHO, Niamey 2018, p.292 .

Le système pyramidal sur lequel était bâti ICC-Services a besoin de grosses structures mobilisant des masses de petits épargnants potentiels qui peuvent se recruter mutuellement et faire boule de neige. L'Eglise du christianisme céleste qui est l'une de églises du Bénin, de par ses adhérents, semble avoir fourni assez de clients à ses fidèles. Ses dirigeants ayant cautionné le système, ce qui a brisé les doutes des épargnants.

Les ''hommes de Dieu'' auront du mal à laver leur honneur dans la plus vaste escroquerie qui a ruiné des milliers de Béninois. L'affaire ICC-Servie rappelle des noms associés à certaines églises. Ce sont des personnes qui ont contribué à la destruction des économies de crédules épargnants. '' Hommes de Dieu, ils ont su trouver les vrais manèges pour convaincre les populations à tomber dans leur piège. Selon leurs propres témoignages à la barre le jeudi 29 juin 2017, ils voulaient aider leurs « frères en Christ ». Emile Tégbénou, le Chef du Bureau Ouémé-Plateau d'ICC Service et Guy Akplogant, le patron de l'ONG l'ont abondamment martelé à qui veut l'entendre. Selon eux, l'ONG Investment consultancy and computering services (ICC Services) a été créée pour soutenir les ''frères en Christ'' démunis. C'était plutôt pour instrumentaliser Dieu, tromper la vigilance de leurs victimes et leur soutirer les fruits de leurs labeurs. En vérité, aucune tontine ou encore épargne ne peut permettre d'obtenir des taux d'intérêts allant de 60% à 160% si ce n'est de l'arnaque. Ces taux d'intérêts servaient d'appâts. Ils jouaient également sur la foi religieuse de leurs victimes. En fait, Emile Tégbénou et Guy Akplogan restent des dignitaires de l'Eglise du christianisme céleste. Leurs positions leur ont permis d'influencer d'autres responsables de cette église pour réussir le plan machiavélique. Ces deux ont également pu rallier à leur cause des pasteurs d'églises évangélique. Ces deux ont également pu rallier à leur cause des pasteurs d'églises évangéliques ; des pasteurs obnubilés par la puissance de l'argent.

C'est un scandale politico-économique qui s'est déroulé au Bénin dans les années 2000 et 2010. Basé sur un système économique extraordinaire, cette arnaque financière

consistait à rémunérer les investisseurs avec les dépôts des nouveaux clients, à des taux d'intérêt élevés, avant que le système ne s'effondre en 2010. Jusqu'à trois cent mille (300.000) personnes ont été spoliées[18], pour un total estimé à plus de 200 milliards de Francs CFA. L'absence des structures formelles œuvrant dans le domaine social dans l'ECC ont amené beaucoup de fidèles de cette église a allé mettre leur argent dans cette structure illégale. Il n'est plus un secret pour personne que les responsables de la structure de collecte et de placement d'argent ICC-Service sont tous de l'Eglise du christianisme céleste. Mieux, les fidèles de cette confession religieuse constituaient le grand nombre des clients de cette structure. Dans leur politique d'avoir beaucoup d'adhérant, les responsables de cette structure ont envahi les différentes paroisses dans nos villes et campagnes pour annoncer la nouvelle. Dans la Commune d'Avrankou toutes les paroisses ont reçues la visite des responsables de cette structure. Selon Marcellin Zannou lors de son audition à la criet[19] il affirme : « En dehors des fidèles, certains trésoriers paroissiens[20]ont aussi déposé clandestinement des fonds de leurs paroisses dans le but de les fructifiés et de gagner des bénéfices ».Selon Ludovic Pamphile Dohou « ICC- Service avait l'onction[21]de l'Eglise et surtout du feu Révérend Pasteur Benoit qui a d'ailleurs coupé le ruban symbolique lors du lancement des activités de la structure. Mieux, il leur donnait des instructions pour aller faire des dons et des activités à l'endroit des fidèles de l'ECC ».L'activité de placement d'argent à un taux d'intérêt de 160% par trimestre était contraire aux commandements de Dieu qui recommande que l'homme gagnera son pain à la sueur de son front. Plusieurs épargnants de l'Eglise du christianisme

[18] Spoliées : Plusieurs béninois en particulier les fidèles de l'Eglise du Christianisme Célestes ont été dépouillées à travers ce système financier.
[19]Criet : Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme.
[20] Paroissiens : Les trésoriers de chaque paroisse sans prévenir leurs comités paroissiaux ont mis de l'argent de l'Eglise dans cette structure illégale. Propos de Marcellin Zannou Inspecteur des Douanes à la retraite, Trésoriers Générales du comité directeur de l'ECC lors de son audition à la criet en Janvier 2019.
[21] Onction : la structure ICC-Service avait l'approbation des responsables de l'Eglise du Christianisme Célestes en occurrence le Révérend Pasteur Benoit A. propos de Ludovic Pamphile Dohou un responsable de ICC-Service lors de son audition à la criet en Décembre 2018.

céleste accusent l'Etat d'avoir cautionné ce système d'escroquerie, et des dirigeants de cette religion d'être de connivence avec les responsables d'ICC-Service.

3-2-1 Conséquences de l'inexistence de structures d'œuvres sociale dans l'Eglise

L'Eglise du christianisme céleste n'a pas en son sein une organisation structurelle qui s'occupe du volet social des fidèles. Cette situation entraine beaucoup de conséquences dans la vie des fidèles.

Sur le plan sanitaire : certains fidèles malades n'ayant pas les moyens pour se soigner dans les hôpitaux vont directement dans le couvent (Aboglo). Une fois au couvent les dirigeants de ces églises au lieu d'amener le fidèle à l'hôpital se mettent à faire des spirituels pensant ainsi que la prière seule peut résoudre tous les problèmes de santé. Beaucoup de fidèles meurent au couvent fautes de soins appropriés.

De plus, plusieurs femmes enceintes ne procédant pas les moyens pour le suivi de leurs grossesses décèdent au couvent. Alohoutadé Albert, fidèle de cette religion nous raconte sa mésaventure. « Ma femme était enceinte de 8 mois j'avais dépensé toutes mes économies sur sa grossesse jusqu'au point où je n'avais plus rien. Ma femme qui devrait accouchée par césarienne me donnait trop de souci car il fallait que je trouve de l'argent pour cette opération. J'ai informé les responsables de ma paroisse et c'est une enveloppe de 10.000francs qui m'a été offerte comme aide après deux semaines. Mais malheureusement faute de moyen j'avais perdu ma femme et mon enfant et ça me fais mal jusqu'à présent ». L'absence de ces structures formelles au sein de l'Eglise du christianisme céleste cause beaucoup de décès de façon prématurée des fidèles malades et accidentés.

Sur le plan éducatif : l'absence des écoles et centres d'insertion professionnels par commune ou région font que plusieurs enfants orphelins deviennent des divorcés sociaux, prostitués. Les enfants ne bénéficiant pas de l'éducation civique et morale basculent dans le sens contraire de la vie. Car aucune disposition formelle n'est mise en place par commune pour le

suivi de ces enfants orphelins. A part quelques actions personnelles de certains responsables de cette religion dans ce sens il n'y a pas du tout une structure, formelle au sein cette congrégation religieuse œuvrant dans le social comme Caritas dans l'Eglise catholique. Plusieurs enfants sont déscolarisés faute de moyens pour payer la contribution et sont obligés d'aller apprendre un métier.

Par ailleurs, les fidèles de cette congrégation religieuse, estiment que pendant les situations difficiles, ils ne reçoivent pas le soutien de leur propre ''frère en christ'' et celui des responsables paroissiaux comme il le faut. Beaucoup parmi eux abandonnent cette église pour aller chercher de soutien dans d'autres religions. Alors on observe le départ massif de certains fidèles de cette église vers l'église catholique. Les hauts dignitaires de cette église ne pensent qu'à leur développement personnel et de leur petite famille. Le bien être commun des fidèles n'est pas une préoccupation première pour les dirigeants de l'église. Il urge alors, que les responsables de l'Eglise du christianisme céleste dans l'avenir pensent à la création des structures formelles pour impacter le volet social.

3-3 Les rapports entre les célestes et les adeptes des religions endogènes.

L'Eglise du christianisme céleste entretient des relations peu cordiales avec les autres religions. Tout en critiquant ouvertement les rites et les pratiques du vodoun, l'Eglise du christianisme céleste s'investissait dans le même champ d'action que les adeptes des religions endogènes : exorcisme, purification, délivrance des personnes envoutées, confection d'objets de protection, etc. Par ailleurs, le visionnaire avait quelque chose de différente de celle de l'adepte des religions endogènes. Sa science est « chrétienne » tandis que la leur a une coloration coutumière. De plus, les célestes se joignent à leurs frères chrétiens pour faire le procès du vodoun dans leurs prédications. On ne peut valablement pas s'étonner de la détérioration des relations entre le milieu vodoun et les autres groupes religieux. A l'instar des missionnaires, ils subissent aussi la persécution de la part des adeptes des religions.

Pour décourager les aspirants au baptême et les amener à abandonner le christianisme pour se mettre au service de celle des ancêtres, les adeptes de la religion traditionnelle, non seulement menacent de mort mais envoûtaient aussi les chrétiens qui ne voulaient plus se conformer aux pratiques coutumières qui se devaient d'être faites à certaines occasions de la vie. Pas exemple Amoussou Bernard aspirant au baptême dans l'ECC en 1990 a été menacé d'envoûtement par les membres de sa famille qui sont pratiquant du culte vodoun.

On note une concurrence entre ces religions. Ainsi, par exemple, dans les années 1980, après le déclin du régime révolutionnaire, les fidèles, en quête d'emploi, d'enfants, bref, confrontés aux problèmes sociaux de l'époque, préféraient s'adresser aux visionnaires célestes qu'aux autres confessions religieuses. La jalousie que ne manquait pas de susciter un tel succès était accompagné de critiques diverses que les célestes subissaient. En 1981, Oshoffa adresse une lettre à celui dont il avait fait le représentant de l'église auprès des autorités béninoises. Il écrit :

> Notre église est beaucoup plus surveillée par les autres Eglise que par les autorités. C'est à ce but que nous devons faire attention. Ce sont ces églises qui donnent de faux renseignements aux autorités contre notre église parce qu'elle est puissante [22].

Parmi ceux que nous avons interrogés rares sont ceux qui estiment que la coexistence de plusieurs grandes religions soit une source de conflit. *La* coexistence de plusieurs grandes religions serait avantageuse. *Toutes les églises essayent de faire le travail que Dieu leur a demandé de faire.*

Cette cohabitation entre plusieurs grandes religions permet aux béninois de se connaître d'avantage et de connaître Dieu. La coexistence entre les fidèles de certaines religions n'a pas encore engendré des conflits inter religieux majeurs. Nous ne pensons pas qu'elle serait source d'inconvénient pour l'avenir. Il y a sûrement quelques rivalités entre certaines églises mais elles resteront pacifiques.

[22] Les prophètes africains doivent-ils souffrir ? Document consulté sur le net 22 décembre 2016.
La Croix du Dahomey, n° 328 du 4 Août 1968, p.7.

CONCLUSION

Le christianisme céleste n'aurait sans doute jamais pu voir le jour si les grandes religions qui l'ont précédé, à savoir le catholicisme et le protestantisme, n'avaient étalé au fil du temps leur incapacité à résoudre efficacement les problèmes existentiels de leurs fidèles confrontés la plupart du temps à la sorcellerie, aux envoûtements et à la recherche de bien-être social. En dehors de sa mission spirituelle, l'église du christianisme céleste s'intéresse à la vie matérielle et sociale de l'homme. Elle joue dans ce domaine un grand rôle, mais sans tambour ni trompette.

La lumière sur le christianisme céleste et la constitution de cette église constituent les deux textes fondamentaux dans lesquels les dirigeants de cette confession religieuse ont montré avec précision que la solidarité entre les fidèles est un principe très important au sein cette religion. Les différents services qu'elle rend aux populations l'ont accréditée d'un aura envieux au Bénin en général en particulier dans la commune d'Avrankou.

Ainsi, pour la matérialisation de ces principes fondamentaux, des groupes paroissiaux sont constitués. Chaque membre du groupe joue un rôle à la mesure de sa capacité et voit s'ouvrir devant lui des perspectives d'avancement dans le travail de Dieu. Outre sa place hiérarchie religieuse, qui officialise les pouvoirs spirituels dont il dispose en raison d'un engagement personnel à mieux servir le Christ, il y devient membre d'un ou de plusieurs groupes restreints au sein desquels se nouent des relations d'amitié et de solidarité. Des cotisations exceptionnelles se font au sein de ces groupes en vu d'aider l'un des leurs en cas de difficulté, sans oublier les particuliers qui ne sont pas de cette religion. La sauvegarde de l'unité de l'église nécessite l'entretient des relations permanentes entre responsables. Des relations spontanées se nouent librement entre les fidèles de tout grade à l'occasion des fêtes et des grands rassemblements religieux. Les fêtes paroissiales annuelles ou fêtes des moissons sont une occasion de se côtoyé et de recevoir des dons. Le christianisme céleste s'est développé

et fait partie des premiers mouvements messianique à avoir un succès aussi phénoménal a cause de l'effectif impressionnant de ses fidèles et la multiplication des paroisses au Bénin.

Cependant, Comme toute religion chrétienne implantée en Afrique noire, l'Eglise du christianisme céleste est confrontée notamment aux problèmes de la création anarchique des paroisses sans oublier affaire ICC service. Des individus à la recherche du gain facile, se lancent souvent dans la création de petites paroisses avec au plus vingt/cinq fidèles. Malgré les efforts consentis par le comité mondial pour décourager les meneurs de groupes, cette pratique continue de faire école jusqu'en 2010. Or pour prévenir cette situation des articles furent rédigés dans les statuts et règlement intérieurs de ladite Eglise. Mais, ces disposions ne purent empêcher ce phénomène. Le conflit de leadership et l'envie de jouir des faveurs liées aux différentes fonctions ont engendré de grande division au sein de cette Eglise jusqu'à aujourd'hui.

ANNEXE: I

Communauté de l'Eglise du Christianisme
Céleste de la Prison Civile
d'Akpro-Missérété

Akpro-Missérété, le 14 Novembre 2011

Réf : N°--------/ECC/S/CSM/SA
portant calendrier de cultes et
eides aux fidèles incarcérés à la
Prison Civile d'Akpro-Missérété
pour l'année 20--

Au
Chargé Spirituel de la Paroisse de
Cotonou-Centre et Sa
Cathédrale 18000 F + tout en
vivre + tenue
utilisable

Objet : Tour de passage à la Prison Civile d'Akpro-Missérété

Cher devancier,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que conformément à la lettre circulaire du Pasteur ci-dessus rétérencée, votre paroisse devra passer à la Prison Civile d'Akpro-Missété le Samedi 30/12/2011 aux fins d'assister spirituellement et matériellement les frères en Christ de cette maison d'arrêt.

C'est pourquoi, au nom de notre Seigneur Jésus-christ et par respect pour notre Révérend Pasteur Benoît D. AGBAOSSI toujours soucieux d'aider toutes les couches sociales de notre Eglise, nous vous prions d'assurer votre tour de passage à la prison civile d'Akpro-Missété pour d'une part exhorter les frères en Christ et d'autre part leur apporter selon les capacités de votre paroisse les biens matériels dont ils ont tant besoins.

Dans l'espoir de vous voir le ~~Samedi~~ Vendredi 30 Décembre 2011 à partir de 08 heures, nous vous prions, cher Chargé d'accepter nos fraternelles salutations dans le Seigneur Jésus-christ.

Que la paix de notre Seigneur soit avec nous tous.

« Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez vous-même prisonniers... » (Hébreux 13: 3).

Le Secrétaire,

Le Président,

Ev Tonon Joseph

ANNEXE: II

Paroisse Houndoto Centre

EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE
CELESTIAL CHRURCH OF CHRIST
AGUN SINSEN WIWE OLON TON

DIOSESE DU BENIN
Siège Mondial : Porto-Novo
01 BP 180 Tél : 20 22 34 84
PAROISSE CITE D'ABRAHAM DE DJEGAN- KPEVI
01 BP 817 Tél : 20 00 07 89 Porto-Novo (Rép du Benin)

PROGRAMME DE LA FETE DES MOISSONS
"EDITION 2008"

CULTE D'ACTION DE GRACE
SUIVI
DE LA VENTE DE CHARITE

Dimanche 09 Novembre 2008 à partir de 09 H. 00

" Fais de l'Eternel tes délices et il te donnera ce que ton cœur désire" Ps. 37 V 4

PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION
Suprême Ev. Marcellin ZANNOU
PRESIDENTE DU COMITE D'ORGANISATION
V. S. M. W. Léonie DOFFONNOU
PRESIDENT DU COMITE PAROISSIAL
Suprême Ev. Jean DANSOU
Prophète Pasteur Fondateur
S.B.J. OSCHOFFA (1909 – 1985)

CHARGE PAROISSIAL
Suprême Ev. Adolphe SINGBO
PRESIDENT SOUS-REGION B. P/NOVO
Suprême Ev. Gaston ZINSOUVI
PRESIDENT REGION OUEME
Pasteur Christophe OKE
Président du Comité Supérieur
Chef Mondial de l'E.C.C.
Rév. Past. Benoît D. AGBAOSSI

SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

A) **Les sources orales** : Liste sélective des informateurs

Nom et prénom	Année de naissance	Qualité	Date et lieu de l'entretien	Substance de l'entretien
Apollinaire NOUETOWA	1951	Pasteur de l'ECC, président de la région Ouémé	Novembre 2018 Porto-Novo	Doctrine sociale l'ECC
SINGBO Adolphe	1952	Pasteur de l'ECC, chef sous région A d'Avrankou	20 Mars 2018 Porto-Novo	Doctrine sociale l'ECC
TOKPOHOZIN Raphaël	1951	Chef sous région B d'Avrankou	25 Mars 2019 Avrankou	Doctrine sociale de l'ECC
TOVIZOUNDO Georges	1953	Suprême senior évangéliste chargé paroisse Lotin Aga	08 Mai 2018 Avrankou	Informations sur la Constitution de l'ECC
HOUNDJO Pierre	1960	Chargé paroisse Tanzoun centre	09 Mai 2018 Avrankou	Naissance des différentes communautés paroissiales
TOYONMEGNIN Pascal	1975	Président de la permanence de vendredi Tanzoun centre	22 Mai 2018 Avrankou	Solidarité légendaire entre les permanenciers
NOUNANDONDE Bienvenu	1976	Président de la permanence de mercredi Tanzoun centre	1er Juin 2018 Porto-Novo	Solidarité légendaire entre les permanenciers
LOKONON Mathieu	1968	Chargé paroisse Atchoukpa centre	25 Mars 2019 Atchoukpa	Prise en charge matérielle et sociale des fidèles de l'ECC
HOUESSIKINDE Victor	1975	Chrétien céleste paroisse Malé centre	1er Août 2018 Malé	Les groupes de solidarité au sein de l'ECC
Serge AKINOLA	1976	Musulman	20 Décembre 2018 Missérété	Relation entre l'ECC et les autres religions
SONON Elisabeth	1965	Chrétienne Catholique	10 Décembre 2018	Limite de la solidarité au sein de l'ECC

			Missérété	
MEHINTO Vicencia	1975	Chrétienne Catholique	25 Décembre 2018 Porto-Novo	Limite de la solidarité au sein de l'ECC
DAKPOGAN François-Xavier	1964	Chef du secrétariat administratif du saint siège à Porto-Novo	29 Mars 2017 Porto-Novo	Création anarchique des paroisses au sein de l'ECC
KATRO Emmanuel	1956	Responsable paroissial	05 Janvier 2018 Atchoukpa	Création anarchique des paroisses au sein de l'ECC
GBEDO Jean Claude	1973	Responsable évangélique	10 Janvier 2018 Avrankou	L'absence de structure sociale de l'ECC
MIDINGOYI Joseph	1972	Evangéliste oly	25 Mars 2019 Porto-Novo	L'absence de structure sociale de l'ECC
KPINKPONSOUHOU Bernard	1959	Suprême oly	26 Décembre 2018 Missérété	L'absence de structure sociale de l'ECC
KPOVIESSI Nicolas	1960	Région vodoun	10 Janvier 2019 Porto-Novo	Relation entre l'ECC et la religion vodoun
KPOYINHIN Alliance	1972	Chrétien protestant	16 Janvier 2019 Porto-Novo	Relation entre l'ECC et les autres églises

I- SOURCES ECRITES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

1- *ADETONAH Apollinaire :* 1972, *Lumière sur le Christianisme Céleste*, Porto-Novo, Imprimerie Nationale, 96p.

2- *ALLADAYE Jérôme :* 2003, *Catholicisme au pays du vodoun*, Cotonou, les éditions du Flamboyant, 459p.

3- *ALLADAYE Jérôme*: 2002, *Christianisme interférences religieuses et implication politique dans une société africaine : cas du Dahomey : Bénin 1860-1990*, thèse présentée pour le doctorat d'Etat Université de Lomé, 987p.

4- ALOU Moutouari: 2016, *Naissance et expansion du christianisme céleste au Sud du Bénin 1947 à 1997*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Abomey-Calavi pp77-81.

5- *Anonyme La constitution de l'Eglise du Christianisme Céleste*, Saint siège Porto-Novo 73p.

6- *GANYE Antoine*. : 2013, *Combattant le combat de la foi* ; Message, Cotonou impr. Notre Dame, 11p.

7- *HAZOUNME N*icolas : 2007, *Le chrétien et la tentation*, Cotonou, impr. Média-graphique, 84p.

8- *HAZOUNME N*icolas *:* 2010, *Le prête de Jésus-Christ a la preuve des solidarités africaines*, Cotonou : François Aupiai, Dame, 11p.

9- *PLIYA* J*ean*: 2006, *Les mystiques dans le christianisme et les grandes religions, Aumônerie nationale des cadres et personnalités politiques*. Collection « Chrétien dans la cité » Cotonou, Dame, 11p.

10- *KASSA Sansima Toussaint*: 2015, *Telle famille, telle église*, Parakou. T. KASSA Sansima, 147otre Dame, 11p.

11- *La croix du Dahomey* les numéros n°328 du 29 Septembre 1968 et du 4 Août 1968.

12- *LOKONON Georges* 2015, *Histoire des protestants baptistes au Dahomey-Bénin : 1970 à 2010*, thèse de doctorat unique en Histoire, UAC.

13- *Mon Seigneur PARISOT Louis* : 2015, ‘’*les sectes : Défis ou chance pour l'église'' ?* In Revue du grand séminaire Tchanvèdji Cotonou, 2006, 86p.

14- *NAHOUAN David* Charles : 2015, Eglise *du Christ ; Ouvre les yeux*, édité et publié à Cotonou, 88p.

15- *QUENUM A*lphonse : 2013, *Lettre ouverte à nos confrères prêts*, Cotonou : La croix du Bénin, 120p.

16- *SEWAI F*ranck: 2008, *Agenda de l' l'Eglise Christianisme Céleste,* 2ème édition Porto-Novo, 332p.

17- *SURGY Albert*: 2001, *L'église du christianisme céleste : Un exemple de l'église prophétique au Bénin*, Paris, Dame, 11p.

18- *SURGY A*lbert : 2001, *Le phénomène pentecôtiste en Afrique noir le cas béninois* : Paris, Editions Harmattan, 11p.

TABLE DES MATIERES

Sommaire ……..…… 1

Dédicace ……...……. 2

Remerciements ……..…….3

Sigles et Acronymes …….. 4

Résumé……. 5

Introduction……...……. 6

Chapitre 1 : Les fondements de la Solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste10

1-1 Historique de la doctrine sociale ……... 11

1-1-1- La constitution de l'église du christianisme céleste …….12

1-1-2- La lumière sur le christianisme céleste …….…...13

1-1-3 Les sources de financement de l'église ……..14

1-2 Les fidèles dans la prise en charge matérielle et spirituelle de l'église ……..….14

1-2-1 Le soutien matériel et le combat pour la spiritualité chrétienne……..…… 15

1-2-2 La vision : une importante source de richesse …….……15

1-2-3 La vente des objets de protection et de guérison ……..…16

1-3 La présence de l'église dans la commune d'Avrankou……..… 17

Chapitre 2 : L'Eglise ……24

2-1- La communauté paroissiale……...25

A- Groupe de balayage de la cour …….……27

B- Groupe de nettoyage et de rangement de temple …….……. 28

C- Groupes spontanés d'épargne et de solidarité…….…….. 28

2-2 Groupes statutaires ……...…… 32

A- Les visionnaires ……..…… 32

B- Les membres de la chorale …….…… 32

C- Groupes occasionnels ……...33

2-3) Les relations inter paroissiales……..…33

Chapitre 3 : Les limites de la solidarité au sein de l'Eglise du Christianisme Céleste dans la commune d'Avrankou……...……...38

3-1 La création anarchique de paroisses à des fins personnels…….……39

3-2 Insécurité financière des populations : Cas d'ICC service……..……...41

3-2-1 Conséquence de l'inexistence de structures d'œuvres sociale dans l'Eglise …...…… 45

3-3- Les rapports entre les célestes et les adeptes des religions endogènes ……..……. 46

Conclusion ……..…….48

Annexes ……...……..……...53

Sources et éléments de bibliographies ……..…… .56

Table des matières ……...…….58